

Arrêté n° 32D/2019

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES ARRETES DU MAIRE**

Réglementation levant l'interdiction d'utilisation du stade

Le Maire de la commune de Latour-Bas-Elne

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêt de la période de précipitations,

CONSIDERANT que l'utilisation desdits terrains est désormais possible,

ARRÊTE

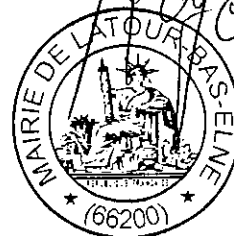
ARTICLE 1 : l'interdiction d'utilisation des terrains de grands jeux (football et rugby) est levée à compter du vendredi 26 avril 2019 à 16h00.

ARTICLE 2 : l'arrêté sera notifié à toutes les associations utilisant les terrains de grands jeux et sera affiché sur les lieux.

ARTICLE 3 : le Maire est chargé de l'application du présent arrêté.

Fait à Latour-Bas-Elne, le 26 avril 2019

Le Maire,
Pierre ROGÉ



Le Maire

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un retour contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.
- Affiché en mairie de Latour-Bas-Elne le 26/04/2019..